MINISTERE DE L'EDUCATION

REPUBLIQUE DUMALI
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

PREMIER FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION NON FORMELLE AU MALI

Politique d'Education de Base Non Formelle dans un cadre de partenariat spécifique : le faire – faire

L'expérience du Sénégal

COMMUNICATION PRESENTEE PAR :
PAPE MADEFALL GUEYE

Bamako, du 29 octobre au 1 novembre 2001
au Palais des Congrès de Bamako

POLITIQUE D'EDUCATION DE BASE NON FORMELLE DANS UN CADRE DE PARTENARIAT SPECIFIQUE : LE FAIRE-FAIRE

L'Expérience du Sénégal

Pape Madéfall GUEYE
Ancien Directeur de l'Alphabétisation
et de l'Education de Base
Sénégal

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le taux d'analphabétisme du Sénégal se situait en 1988 parmi le taux les plus élevés du monde. Il était alors estimé à 73,1 % de la population âgée de 6 ans et plus avec un taux de 59 % pour les hommes et 77 % pour les femmes rurales des régions de Diourbel, Tambacounda, Kolda, Louga, St-Louis, Kaolack et Fatick, comparé à 65 % en zones urbaines. Ces disparités en zones rurales et urbaines sont dues principalement à l'inégalité d'accès à l'école élémentaire, soit à cause du manque d'école, soit du manque d'enseignants, d'un faible accès aux programmes d'alphabétisation pour les adultes et, dans certaines cas, à une réticence de la population d'inscrire les enfants surtout les filles dans les écoles formelles.

II. ORIENTATION GENERALE DE L'EDUCATION DE BASE

2.1 Engagement politique

L'éducation de base au Sénégal, s'inspire de la Loi d'Orientation de l'Education Nationale
n° 91-22 du 16 février 1991 qui, dans ses finalités, « tend à préparer les conditions d'un développement intégral assumé par la nation tout entière, à promouvoir les valeurs par lesquelles la nation se reconnaît, à élever le niveau culturel de la population. Dans ses principes, elle est laïque, démocratique, sénégalaise, africaine et au service du peuple sénégalais ».

Sous ce rapport, la politique sénégalaise s'engage à assurer l'Education de base pour tous les citoyens quels que soient l'âge, le sexe et le milieu. Ainsi, elle participe à l'émancipation des populations qui constituent le moteur de la dynamique de changement, gage d'un développement durable.

2.2 Rôle de l'éducation de base

Par ailleurs en tenant compte des besoins fondamentaux des populations l'Education de base doit donner des réponses idoines aux problèmes concrets que connaît la société sénégalaise. Elle doit aider, également, à installer chez chaque sénégalais les idéaux de démocratie, de paix, de solidarité, et de la tolérance indispensable pour cimenter davantage l'unité nationale. Ambitionnant de former de véritables agents de développement au service de la société, elle se propose de manière spécifique, de promouvoir en faveur de la femme en général et de la fille en particulier, une participation significative à l'effort de construction nationale ; ce qui vaut la raison d'être des programmes d'alphabétisation en cours et des écoles communautaires de base du sous-secteur de l'éducation non-formelle.

III. LA POLITIQUE D'ALPHABETISATION DU GOUVERNEMENT

Elle s'inscrit dans le cadre des conclusions des Etats Généraux de l'Education et de la Formation (EGEF), des recommandations de la Commission Nationale de la Réforme de l'Education et de la Formation (CNREF), de la conférence mondiale sur l'éducation de base pour tous de Jomtien, de la Loi d'Orientation N° 91/22 du 16 février 1991, et du colloque de Kolda de septembre 1993. Dans cette perspective, le gouvernement a retenu les priorités suivantes :

A/Priorités

1. Réduire sensiblement l'analphabétisme parmi la population féminine notamment de la tranche d'âge 9-55 ans afin d'assurer un impact immédiat sur les indicateurs sociaux, économiques et éducatifs ;

2. Réduire les disparités entre régions d'une part et entre zones urbaines et rurales d'autre part.

3. Favoriser l'alphabétisation fonctionnelle et le développement de modèles alternatifs d'éducation de base par l'utilisation des langues nationales afin d'améliorer le rendement des programmes d'alphabétisation ;

4. Promouvoir un environnement lettré en langues nationales afin d'assurer l'utilisation, le développement de la pérennisation des acquis ;

5. Mettre en œuvre la politique du « Faire-Faire » qui s'appuie sur les partenaires (ONG) (Groupements, Associations et Sociétés) pour exécuter les programmes d'alphabétisation fonctionnelle.

B/ Stratégie de mise en œuvre

B-1) Principes stratégiques

Pour atteindre ces finalités en tenant compte des moyens très limités de l'Etat, la stratégie retenue s'articule autour d'un certain nombre de principes fondamentaux :

1) **Le partenariat** : eu égard à la modicité des moyens de l'Etat, du statut des différents acteurs, des besoins et préoccupations des bénéficiaires, le gouvernement du Sénégal par le Ministère en charge de l'alphabétisation à opté d'emblée pour une approche partenariale entre l'Etat et la société civile fondée sur la concertation, le partage des rôles et responsabilités et l'action conjuguée. C'est dans ce cadre qu'intervient le « Faire-Faire », un aspect particulier du partenariat. Il se définit comme **une stratégie novatrice et efficace permettant à l'Etat et aux partenaires (ONG, Association, GPF, Services Etatiques etc....) de se doter d'une clé de répartition fonctionnelle des rôles dans l'exécution des programmes d'Alphabétisation et d'Education de Base. Cela c'est traduit par la responsabilisation de la société civile dans la mise en œuvre des activités de formation terrain.**

2) **L'approche participative :** Le Ministère privilégie dans tous les processus de décision l'approche participative qui, par la recherche permanente de consensus, permet une plus grande adhésion des acteurs, partenaires et bénéficiaires à toutes les phases de politique (conception, formation, mise en œuvre, suivi-supervision et évaluation).

3) **La mobilisation sociale** : cette participation est obtenue grâce à une mobilisation des autorités administratives, coutumière et religieuses, des associations groupement, ONG, collectivités locales, bref tous les secteurs de la société pouvant contribuer à la réalisation de l'objectif de l'éducation pour tous.

4) **La décentralisation** : la décentralisation implique la dévolution du pouvoir du centre vers le niveau local. Elle permet de renforcer la participation des communautés à tous les échelons, à côté des autorités académiques locales et assure un environnement incitatif pour une meilleure prise en charge des besoins à la base.

5) **La coordination-suivi** : La réussite de la politique du secteur ne saurait être obtenue dans une situation de duplication des structures impliquée et d'incohérence des différentes actions. C'est pourquoi, tout en reconnaissant à chaque acteur ses missions et responsabilités, il sera nécessaire de réaliser une synergie des interventions par la création des mécanismes de coordination des acteurs à des niveaux pertinents et d'un dispositif de suivi régulier et efficace.

B-2) Mise en œuvre du partenariat

La mise en œuvre du partenariat s'articule autour de cinq (5) actions :

1. **La concertation** : il s'agit, à toutes les étapes du processus de 1 croisade contre l'analphabétisme (conception, formulation, mise en œuvre, évaluation), de trouver avec les partenaires politiques, administratifs, sociaux et autres une clé de répartition des responsabilités et des charges sur une base consensuelle.

2. **La coordination** : cette action va tendre à amoindrir la dispersion des efforts à tous les échelons et optimaliser les investissements financiers, matériels et humains.

3. **L'appui aux opérateurs** : Le Ministère entend fournir un appui de nature diverse aux opérateurs – terrains dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre de leurs programmes : formation, élaboration de stratégie, recherche de financement, formation et suivi – évaluation. L'approche différenciée, au cas par cas, se fera, parallèlement à la mise en œuvre des mesures communes.

4. **Les échanges** : La dernière étude sur les opérateurs en matière d'alphabétisation a révélé une créativité multiforme et multisectorielle dans le domaine de la conception du matériel didactique, des stratégies et des plans de financement ; il s'agira de les vulgariser et de rentabiliser cette expertise qui ne demande qu'à être mobilisée.

5. **L'exécution des programmes gouvernementaux** : Le Ministère exécute les programmes d'éducation de base, de promotion des langues nationales, d'évaluation externe... Avec les opérateurs dont l'expertise est reconnue. Cela n'exclut pas la possibilité de virtualité le potentiel présent auprès de multiples opérateurs d'envergure moyenne dans la croisade contre l'analphabétisme.

B-3) Mise en œuvre du Faire-Faire

1) Objectifs

- Mobiliser et organiser le potentiel d'initiatives et de soutiens à l'éducation non formelle de la société civile en vue d'attendre l'objectif national de réduction en 2004 de l'analphabétisme défini à Kolda. (36 % de taux d'analphabètes)

- Renforcer les capacités des opérateurs en matières de livraison de programme performants d'éducation non formelle et de post-alphabétisation.

2) Résultats attendus

- Les organisations privées de la société civile sont mobilisées et organisées pour prendre en charge les services publics d'éducation non formelle et de post-alphabétisation en vue d'atteindre l'objectif national de réduction de l'analphabétisme de l'an 2004 défini à Kolda. (36 % de taux d'analphabètes)

- Les compétences des opérateurs en matières de livraison de programmes performants d'éducation non formelle et de post-alphabétisation sont renforcées ;

3) Le processus de mise en œuvre du Faire-Faire

Les manuels de procédures constituent les outils de base de la mise en œuvre du Faire-Faire, et sont régulièrement révisés pour plus d'efficacité et de transparence dans la sélection des requêtes présentées pour financement. Ils donnent les informations permettant d'accéder aux crédits nécessaires à l'exécution des sous-projets. On y trouve :

- La présentation du programme d'éducation non formelle
- La présentation des sous-programmes : alphabétisation fonctionnelle, écoles communautaires de base, post-alphabétisation (presse, ouvrage, expérience pilote).

- Le cycle de dépôt de la requête (processus et dispositif de sélection)
- Le cycle d'évaluation de la requête (processus et dispositif de sélection)
- Les critères d'éligibilité de la requête.
- Les termes de contrat de prestation de services liant l'opérateur élu au bailleur de fonds ou à son agence d'exécution.
- Les modèles de requêtes d'éducation non formelle
- Le cycle des requêtes.
- L'élaboration de la requête.

Elle est élaborée conformément au modèle de requête disponible dans les manuels des procédures. L'opérateur, après recueil auprès de l'IDEN et du service du développement communautaire des informations relatives à la carte scolaire locale et aux besoins de formation des groupements féminins, choisit ses sites d'intervention. De concert avec les futures bénéficiaires organisés, il fait une étude du milieu qui lui permet d'identifier leurs besoins de formation, les stratégies d'intervention et les modalités de leur participation.

Un protocole d'accord est finalement signé entre l'opérateur et les bénéficiaires : le premier s'engage à réaliser le sous-projet et les seconds à créer les conditions optimales d'atteintes des objectifs de formation définis ensemble.

- La soumission de la requête

La requête est déposée à l'IDEN de la zone d'intervention du sous-projet, qui délivre un récépissé de dépôt formalisant l'acte de soumissionnement de l'opérateur. Une première évaluation y faite portant appréciation non suspensive de l'existence et de l'aptitude de l'opérateur à conduire le sous-projet déposé et de sa pertinence par rapport au projet local de développement du système éducatif.

- L'évaluation de la requête

La requête est soumise à un comité technique autonome d'analyse qui a la charge d'évaluer les requêtes conformément au critère définie dans les manuels des procédures. Il comprend :

- 4 membres à voix délibérative ;
- Un consultant indépendant spécialiste en éducation non formelle ;
- Un représentant du Cabinet du Ministre Délégué Chargé de l'Education de Base et des Langues Nationales ;
- Un représentant du Ministère de la Femme, l'Action sociale et de la Scolarité nationale ;
- Un représentant du bailleur de fonds ou de son agence d'exécution ;

- 2 membres à voix consultative siégeant à titre d'observateur ;
- Un représentant élu des opérateurs (niveau central ou décentralisé) dûment mandaté par la CNOAS ;
- La direction du programme concerné.
- L'approbation de la requête.

Les requêtes évaluées sont soumises à un comité tripartite composé du Directeur de l'Alphabétisation et de l'Education de Base, du Directeur du Développement Communautaire et d'un représentant du bailleur de fonds ou de son agence d'exécution. Il est chargé d'approuver les conclusions retenues par le comité d'analyse technique et de dresser la liste définitive des requêtes élues dont un arrêté pris par le Ministre sanctionne l'approbation officielle.

- La signature des contrats

L'opérateur élu souscrit un contrat de prestation de services avec le bailleur ou son agence d'exécution par lequel il s'engage à exécuter le sous-programme dans les conditions définies dans la requête élue. Le bailleur ou son agence d'exécution s'engage pour sa part à mettre à sa disposition des fonds nécessaires selon les modalités de décaissement et de contrôle définies les manuels des procédures.

- L'exécution du sous-projet devant :

l'opérateur est entièrement responsable de l'exécution du sous-projet devant :

- Les bénéficiaires (le comité de gestion local) avec qui il est lié par un protocole d'accord ;
- Le Ministère (la DAEB, l'IDEN, et l'IA) à qui le contrat réserve la mission de suivi/supervision et d'évaluation du sous-projet ;
- Le bailleur ou son agence de contrôle et d'audit du sous-projet.

B-4) Rôle du gouvernement et des partenaires

L'intervention du gouvernement dans le secteur de l'éducation non-formel est, en somme, basée sur le « Faire-Faire » qui délimite les rôles de l'Etat et de la société civile.

1) **Le rôle du gouvernement** : sur la base de ce principe, le gouvernement joue le rôle de pilotage du sous-secteur qui inclut des fonctions d'orientation, de coordination, de suivi et d'évaluation de la performance du sous-secteur en fonction des objectifs définis dans le plan d'action. En cas de besoins non satisfait, ou de disparité, dans les programmes, le gouvernement s'engage à développer des expériences pilotes pour redresser la situation. Au niveau de la hiérarchie des actions voilà comment cela se présente :

   a) **Cabinet du Ministre**

Promouvoir l'éducation de base pour tous

Eradiquer l'analphabétisme
Promouvoir les langues nationales.
Le Cabinet assure un mission globale d'élaboration de politiques, de stratégies, de plan d'action et de pilotage de la mise en œuvre. Il a un rôle fonctionnel.

b) Les missions de la DAEB

Les missions de la DAEB sont définies en cohérence avec celles du Ministre et il s'agit globalement de :

- Contribuer à l'élaboration des orientations politiques nationales, des stratégies des plans d'action.
- Veiller à la mise en œuvre de la lettre de politique générale et du plan d'action du gouvernement en matière d'alphabétisation, d'éducation de base et de promotion des langues nationales.
- Orienter, coordonne, appuyer et évaluer toutes les actions d'alphabétisation, d'éducation de base et de promotion des langues nationales.
- Impulser, animer, consolider et réguler le partenariat afin de faciliter la concertation entre partenaires et acteurs du non-formel.
- Valider et appuyer la conception et la production des outils didactiques d'alphabétisation, de post-alphabétisation et d'éducation de base.
- Prendre toutes les dispositions utiles visant à encourager et à faciliter l'édition en langues nationales pour l'émergence d'un environnement lettré durable.
- Préparer, coordonner et organiser la Semaine Nationale de l'Alphabétisation.
- Impulser coordonner et suivre les recherches sur les principales langues nationales ainsi que les langues à usage localisé.
- Favoriser la coopération en matière d'études et de recherches aussi bien sur les langues nationales que transnationales.
- Initier et suivre une stratégie adéquate d'introduction des langues nationales dans la vie officielle et publique.
- Faciliter la mise en œuvre et le suivi de l'introduction des langues nationales à l'école.
- Normaliser les productions en langues nationales.
- Veiller au respect, par les acteurs de l'alphabétisation, des cadres de référence, manuels de procédures et protocoles.

- Evaluer les actions et programmes de formation (Alphabétisation, post-alphabétisation et Education de Base).

c) Les structures Déconcentrées (IA ; IDEN)

La DAEB s'appuie dans la poursuite de ses missions sur les (IA et IDEN)

c-1) Au niveau régional

Dans chaque IA, il existe sous l'autorité de l'Inspecteur d'Académie une Division qui coordonne et supervise l'ensemble des actions du non formel dans la région.

Les tâches des I.A

Domaines	Activités et tâches
Orientation	1- appuyer le Conseil sur la politique régionale en matière d'alphabétisation
Recueil des données	2- Assurer la synthèse des données collectées au niveau des départements par les IDEN pour avoir la situation régionale
	3- Recenser et apprécier les manuels et autres supports didactiques utilisés par les opérateurs
	4- Mettre à la disposition des collectivités locales toutes les informations pour la gestion de leur programmes (liste des opérateurs, etc.)
Appui technique	5- Appuyer le conseil régional pour l'élaboration de la carte régionale de l'alphabétisation
	6- Apporter conseils, assistance et appui technique aux techniques aux différents acteurs à la base
	7- Appuyer le conseil régional pour l'élaboration de la carte linguistique
Suivi évaluation	8- Préparer, suivre, et évaluer les plans régionaux d'élimination de l'analphabétisme 8-bis- Suivre et évaluer les programmes d'alphabétisation
	9- Envoyer régulièrement les rapports périodiques au niveau central et aux collectivités dans les délais requis
Coordination	10- Servir de relais entre le niveau central et régional, et le niveau départemental et local d'autre part
	11- Organiser en collaboration avec les collectivités la sélections des opérateurs qui interviennent dans les programmes et projets qu'elles financent
	12- Améliorer la coordination et les échanges par la mise en place de structures de concertation au niveau communale et départementale
SNA	13- Appuyer le conseil régional à préparer, organiser et évaluer la SNA Apporter conseils, informations et assistance aux acteurs

c-2) Au niveau départemental

Dans chaque IDEN, il existe sous l'autorité de l'Inspecteur Départemental un bureau qui coordonne et supervise l'ensemble des actions du non formel dans le département.

Les tâches des IDEN

Domaines	Activités et tâches
Recueil de données	1-Recenser les différentes langues du département et appuyer l'élaboration de la carte linguistique, en relation avec les structures d'appui (préfecture et les services techniques et le CSE)
	2- Etablir et actualiser le répertoire des opérateurs qui interviennent dans le département Construire des indicateurs d'analyse, de suivi et gestion des programmes
	3- Collecter et classer toutes les données statistiques relatives aux CAF et modèles alternatifs (ECB et autres)
	4- Recenser la liste des manuels utilisés dans le département par les opérateurs
Encadrement pédagogique	5- Assurer le suivi de la formation du personnel (superviseur, facilitateur, effectivité et qualité de la formation menée, recyclages périodiques)
Plan de visite annuel des classes et contrôles des opérateurs	6- Participer de façon active et effective aux ateliers pédagogiques, aux séminaires et aux cérémonies organisés dans le département par les opérateurs et autres acteurs dans le secteur de l'éducation de base non formelle si possible, ou sur sollicitation de l'opérateur
	7- En collaboration avec les collectivités locales, le CDCAT et le CDEA préparer et à organiser le concours en langues nationales
Coordination	8- Veiller à la mise sur pied du CDCAT
	9- En collaboration avec les collectivités locales, le CDCAT, préparer et organiser la semaine nationale de l'alphabétisation
	10- Envoyer régulièrement et par voie hiérarchique les rapports mensuels à la DAEB
	11- Centraliser et exploiter les rapports périodiques des opérateurs autres acteurs intervenant dans le département afin de disposer de suffisamment de données dans le programme pour réagir à temps et efficacement aux diverses sollicitations.
Suivi évaluation	
	12- Préparer les évaluations des programmes : ❑ Informer et sensibiliser les opérateurs sur l'importance de la participation des bénéficiaires aux tests ❑ Recueillir des informations sur l'état d'évolution des programmes ❑ Identifier les dysfonctionnement à corriger ❑ Concevoir des outils d'évaluation à la base ❑ Echanger avec les opérateurs sur le processus

	d'évaluation de la DAEB, les aspects et évaluer, les outils d'évaluation, la période d'évaluation
	13- Identifier et suivre l'évolution des innovations pédagogiques initiées à l'échelle du département par les différents acteurs de l'éducation de base non formelle en vue de se les approprier, de les systématiser de les modéliser et de les diffuser (ECB et autres modèles alternatifs)
	14- Suivre les expériences pilotes en post alphabétisation là où elles existent
	15- Suivre les expériences pilotes dans le domaines de la presse en langues nationales
	16- Suivre et évaluer le plan annuel d'élimination de l'analphabétisme
	17- Suivre et évaluer les plans annuels d'élimination de l'analphabétisme dans le département et de la région
	18- Appuyer les collectivités locales pour l'établissement de la carte d'alphabétisation du département
	19- Appuyer les opérateurs dans la production du matériel didactique
	20- Appuyer les opérateurs dans le cadre du suivi et de la supervision
	21- Appuyer les opérateurs dans l'évaluation interne des programmes
	22- Appuyer le CDEA dans son fonctionnement et dans la préparation et l'organisation de la semaine nationale de l'alphabétisation
	23- Appuyer la collecte, la traduction et la diffusion d'éléments de la tradition orale (contes, mythes, légendes...)
	24- Appuyer la mise en place de bibliothèques, centre de ressources éducationnelles. ❑ Dynamiser les bibliothèques et centres de ressources existant ❑ Faire émerger une presse locale ❑ Participer aux activités de la commune
	25- Donner un avis technique (conformité des objectifs des sous-projets par rapport au plan départemental de l'éducation) sur les requêtes d'alphabétisation et de post-alphabétisation et les acheminer au niveau des projets, dans les délais requis
	26- En collaboration avec les collectivités locales, déterminer les zones prioritaires à pourvoir dans le département pour une distribution rationnelle des classes

2) Le rôle des partenaires : les partenaires sont à la fois les populations-cibles organisées, les opérateurs en alphabétisation, les bailleurs de fonds et les autres structures gouvernementales impliqués dans le sous-secteur. Les stratégies du

gouvernement pour le développement du sous-secteur sont d'aider les opérateurs à élargir leurs programmes d'alphabétisation, de coordonner les efforts des bailleurs de fonds et les autres partenaires pour s'assurer qu'ils collaborent à la poursuite des mêmes objectifs stratégiques afin d'éviter une dispersion des efforts.

Partenaires	Attentes	Rôle dans le domaine			
		Politique	Economique	Technique	Social/Culturel
Etat et collectivités locales	❑ Réussite de sa politique ❑ Démocratisation de la société ❑ Renforcement de la capacité nationale ❑ Satisfaction des populations	❑ Orientation ❑ Coordination ❑ Révision des politiques et des plans d'action	❑ Mise disposition de ressources ❑ Recherche de financement complémentaires	❑ Evaluation ❑ Validation	❑ Arbitrer ❑ Assurer équité et transparence ❑ Corriger-les Disparités
Société Civile	❑ Plus grande implication dans les affaires publiques ❑ Prise en compte des avis ❑ Recul de l'ignorance ❑ Renforcement des capacités	❑ Participation à l'analyse de l'état des lieux, aux choix stratégiques et aux révisions de politiques (interface entre bénéficiaires et Etat)	❑ Crédibilité de la stratégie, donc garantie pour une utilisation rationnelle des ressources ❑ Mobilisation de la participation populaire ❑ Recherche de financement extérieur	❑ Exécution des programmes ❑ Recherche de l'efficacité et de l'efficience ❑ Fourniture de programmes pertinents	❑ Organiser la participation populaire ❑ Représenter les intérêts des bénéficiaires ❑ Organiser les échanges

Bénéficiaires	❑ Meilleure prise en compte des besoins ❑ Reconnaissance de la pertinence de leurs points de vue et de leur expertise ❑ Efficacité des intervention ❑ Autonomisation	Identification des priorités stratégiques	Participation à la prise en charge des coûts des programmes	❑ Articulation formation/activités réelles du milieu (alternance) ❑ Acteur dans la formation	Faciliter le fonctionnement des centres (comités de gestion)
Bailleurs	❑ Impact et amélioration de leur intervention ❑ Bonne gouvernance ❑ Efficacité et efficience des interventions	Accompagnement de la définition et plans d'action	Mise à disposition de ressources	❑ Assistance technique ❑ Prise en compte de l'expérience mondiale dans les actions locales	Instaurer un dialogue permanent avec tous les acteurs

IV : Le faire-faire dans le sous secteur du Non formel : les leçons d'une expérience

Réussite ou avancée	Résultats	Manifestations concrètes	Raisons majeures qui ont permis d'atteindre ces résultats	Leçons tirées
« faire-faire » un partenariat efficace dans le secteur du non formel	❑ Mise en œuvre du partenariat Etat-Société civile	❑ Les opérateurs en alphabétisation font des offres techniques et financières pertinentes	❑ Une volonté politique de très haut niveau qui s'est matérialisée par l'érection d'un ministère de l'alphabétisation	❑ Le partenariat est incontournable mais il s'apprend et s'entretient
	❑ Elargissement de l'accès avec correction des disparités entre les sexes ❑ Existence de cadres de concertation et de coordination au niveau central et décentralisé	❑ Ils deviennent de plus en plus nombreux tout comme les auditeurs de 150 opérateurs en 1995, on dénombre aujourd'hui 420 opérateurs dans la CNOAS	❑ La gestion concertée du sous-secteur bâtie autour d'une répartition consensuelle des rôles et responsabilités	❑ L'implication et la participation confèrent aux différentes acteurs le sens des responsabilités
	❑ Meilleure connaissance des facteurs d'efficacité d'un sous-projet d'alphabétisation fonctionnelle	❑ De 1993 à 1998 l'effectif cumulé est de 723 991 auditeurs avec 73, 5 % de femmes. ❑ Des indicateurs d'efficacité sont identifiés	❑ La contractualisation des services offerts par la société civile ❑ La transparence dans la sélection des requêtes	❑ La gestion concertée de l'éducation exige transparence et équité à tous les niveaux et domaines du processus
	❑ Promotion d'un environnement lettré en langues nationales ❑ Centre de Ressources crée	❑ Les opérateurs en activité dans une région gèrent conjointement un mensuel en langues nationales sont édités	❑ Le renforcement continu des capacités des acteurs concernés	❑ L'approche participative et la décentralisation de la gestion favorisent l'implication volontaire des acteurs
	❑ Implication des communautés dans tout	❑ Taux d'abandon est à son plus bas niveau :	❑ L'organisation des bénéficiaires surtout des	❑ La mise en œuvre d'activités productives

	le processus de mise en œuvre des actions d'éducation	moins de 10 %	femmes autour d'activités sociales, économiques ou culturelles	favorise l'adhésion des populations et leur implication
	❑ Transparence dans la mise en œuvre des activités	❑ Il existe pour chaque classe un comité de gestion	❑ L'ancrage des formations sur les besoins et aspirations des bénéficiaires	❑ Pour réussir la gestion du dispositif, il est nécessaire de consolider l'organisation et le fonctionnement des cadres de concertation au niveau local
		❑ Les opérateurs utilisent le même modèle de requête	❑ L'implication des opérateurs dans le processus de sélection	❑ De renforcer l'élan de mobilisation et l'exploitation des ressources locale
		❑ Un manuel de procédures consensuel sert de référence à tous les acteurs	❑ La responsabilisation des bénéficiaires et des opérateurs dans la mise en œuvre	❑ De renforcer les capacités techniques des différents partenaires entre autres NTIC
		❑ Une coordination nationale des opérateurs existe	❑ Le fonctionnement des cadres de concertation et de partenariat entre opérateurs ou Etat-Société civile	❑ D'installer une culture de la contractualisation
				❑ La décentralisation est un facteur de qualité et de pertinence. Elle favorise l'accès et la bonne gestion

V- Défis et rémédiations

N°	Défis	Solutions
1	Entretien d' une relation partenariale entre opérateurs et gouvernement	❑ Susciter une attitude pro-active ❑ Mettre en place un cadre flexible et décentralisé ❑ Favoriser des relations de partenariat objectives et fonctionnelles ❑ Entamer une concertation permanente et périodique
2	Restructuration du Ministère en fonction de ses missions nouvelles et de l'option partenariale	❑ Mettre en place des structures flexibles ❑ Décloisonner les services ❑ Favoriser le travail d'équipe
3	Promotion d' un personnel administratif ouvert au partenariat	❑ Professionnaliser les agents par la requalification et la formation ❑ Sélectionner les agents sur la base de la compétence ❑ Appropriation de la philosophe du partenariat ❑ Revaloriser la fonction de « Responsable de l'alphabétisation »
4	Amélioration la capacité des opérateurs à assumer efficacement leurs rôles et responsabilités dans le partenariat	❑ Renforcer les capacités organisationnelles de la fédération des opérateurs (CNOAS) par la formation et le perfectionnement ❑ Associer les opérateurs aux processus de gestion des programmes (planification, mise en œuvre et évaluation) ❑ Systématiser les échanges d'expériences entre opérateurs
5	Implication plus marquée des bénéficiaires au système de partenariat	❑ Favoriser la participation communautaire ❑ Renforcer les capacités organisationnelles des bénéficiaires ❑ Faire des bénéficiaires des vecteurs du changement dans leur communauté ❑ Faciliter la contractualisation par les bénéficiaires

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Specialized Technical and representational Agencies ACALAN Collection

2001

Premier forum national sur l'Education non formelle au Mali. Politique d'Education de Base Non Formelle dans un cadre de partenariat spécifique : le faire - faire, 1'expérience du Sénégal

Direction de l'Alphabétisation et de I 'Education de Base du Sénégal

Direction de l'Alphabétisation et de I 'Education de Base du Sénégal

http://archives.au.int/handle/123456789/1535

Downloaded from African Union Common Repository